L'Observatoire des salaires en crèche: Le Métier d'Auxiliaire de Puériculture

Edition 2015

crèchemploi.fr

Pourquoi un Observatoire des salaires ?

« Pourriez-vous nous éclairer sur les salaires moyens du secteur ? »

Face à cette question récurrente de nos partenaires et des professionnels de la petite enfance, Crèchemploi lance l'Observatoire des salaires en crèche.

La première édition de cette étude donne, sur la base d'un échantillon de salariés et de gestionnaires, des informations sur la composition et le montant des revenus des professionnels de crèche en France.

Un grand merci à tous ceux qui ont répondu présents pour nous communiquer les informations nécessaires !

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et questions en nous écrivant à contact@crechemploi.fr

Yannick Bossenmeyer
Fondatrice de Crèchemploi

A savoir

Sauf mention contraire, les salaires indiqués sont des salaires mensuels fixes, nets, en euros, pour un temps plein.

Plus de 300 salariés et près de 50 gestionnaires de crèche ont répondu à l'étude menée de novembre à décembre 2014.

L'Observatoire est une photographie de leur situation, sans prétendre à une représentation exacte et exhaustive du secteur.

Il est donc possible que vous soyez amenés à constater un écart entre votre situation et les données ci-après.

Pour le secteur privé, la majorité des salariés et gestionnaires ont répondu à l'ensemble de l'enquête.
Pour le secteur public, les gestionnaires ont répondu partiellement : ils n'ont pas souhaité communiquer le détail des salaires et primes. Nous disposons en revanche des déclarations des salariés du secteur public sur ces données.

Auxiliaire de puériculture (AP)

Des AP majoritairement en contrat longue durée

Type de contrat de travail (salariés répondants)

Dans le secteur privé
(entreprise et association)

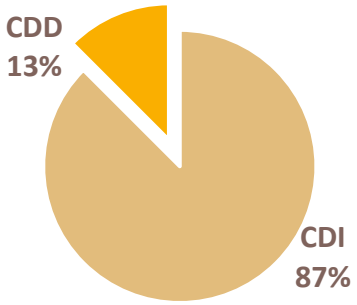

Dans le secteur public

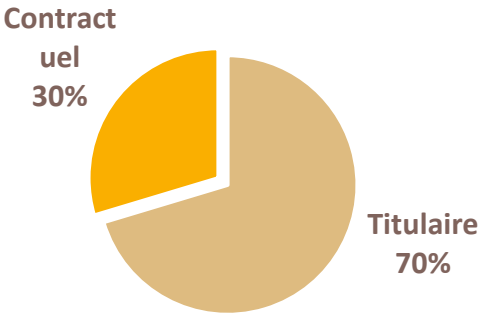

Auxiliaire de puériculture (AP)

Les salaires des AP évoluent peu avec l'expérience

Revenus moyens annoncés en fonction de l'expérience (salariés et gestionnaires répondants)

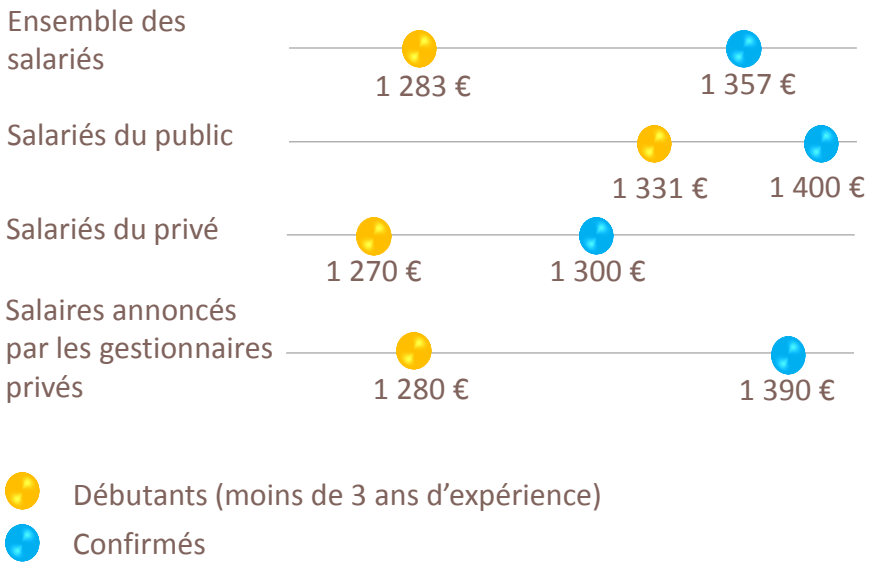

Avec un écart maximum constaté de 8% entre débutants et confirmés, le salaire des AP est peu impacté par leur nombre d'années d'expérience.

Sur la base de cet échantillon représentatif, le public s'impose comme le secteur qui rémunère le mieux les auxiliaires de puériculture débutants comme confirmés.

Auxiliaire de puériculture (AP)

Un salaire moyen plus élevé dans le public

Revenus annoncés en fonction du statut de l' EAJE (salariés répondants)

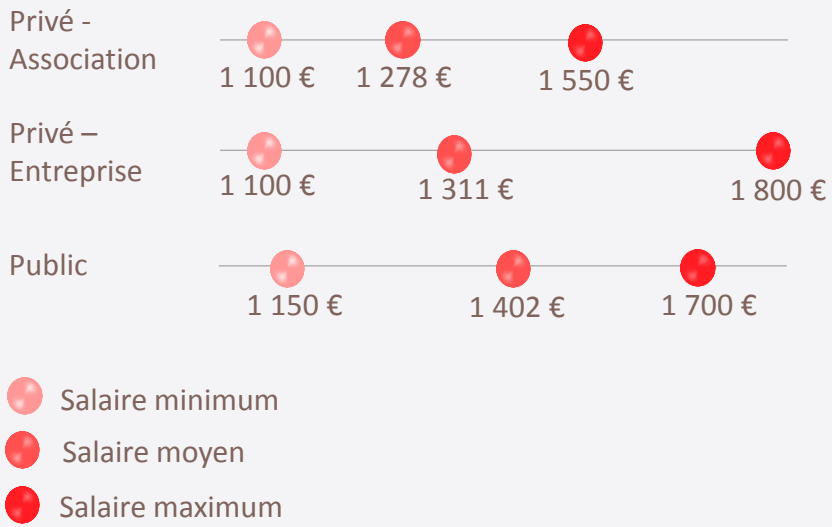

C'est au sein des associations que les salaires sont les moins élevés, en toute logique au regard de leurs moyens financiers souvent limités.

En terme de situation géographique, on constate un écart pouvant atteindre 15% en faveur de la région parisienne (sur les salaires minimums déclarés par les salariés)

Des salaires moyens supérieurs de 12% en région parisienne

Secteur public et privé – Comparatif des revenus annoncés (salariés répondants)

Localisation de l'EAJE	Salaire minimum	Salaire moyen	Salaire maximum
Paris	1 260 €	1 506 €	1 693 €
Province	1 150 €	1 337 €	1 700 €

Secteur privé uniquement – Comparatif des revenus annoncés par les salariés et par les gestionnaires répondants

Localisation de l'EAJE	Déclarants	Salaire minimum	Salaire moyen	Salaire maximum
Paris	Salariés du secteur privé	1 260 €	1 417 €	1 600 €
	Gestionnaires privés	1 170 €	1 375 €	1 600 €
Province	Salariés du secteur privé	1 100 €	1 270 €	1 800 €
	Gestionnaires privés	1 170 €	1 290 €	1 560 €

Auxiliaire de puériculture (AP)

Dans le secteur privé, les salaires évoluent en fonction de la taille de la structure

Revenus moyens annoncés en fonction du nombre de salariés de leur EAJE (salariés répondants)

Lire :
Un salarié, qui travaille dans un EAJE privé de moins de 10 salariés, reçoit en moyenne 1 268 € par mois.

Revenus moyens annoncés dans le secteur :

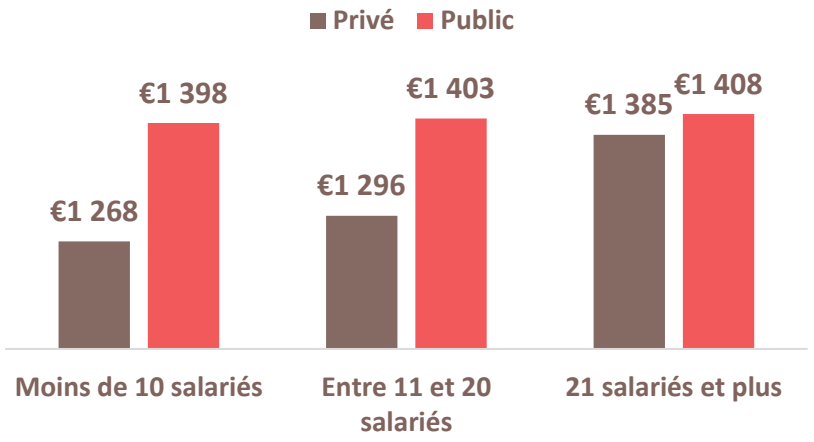

La taille d'un établissement impacte le salaire d'une auxiliaire de puériculture essentiellement dans le secteur privé.
Ainsi entre un établissement de moins de 10 salariés et un EAJE de plus de 21 salariés, le salaire peut varier de 10 %.

Les salaires varient également en fonction de l'envergure du gestionnaire

Revenus moyens annoncés en fonction de l'envergure du gestionnaire (salariés et gestionnaires répondants)

Lire :
Un salarié, qui travaille dans un EAJE privé dont le gestionnaire gère moins de 5 établissements, reçoit en moyenne 1 270 € par mois.

Revenus moyens annoncés par les :

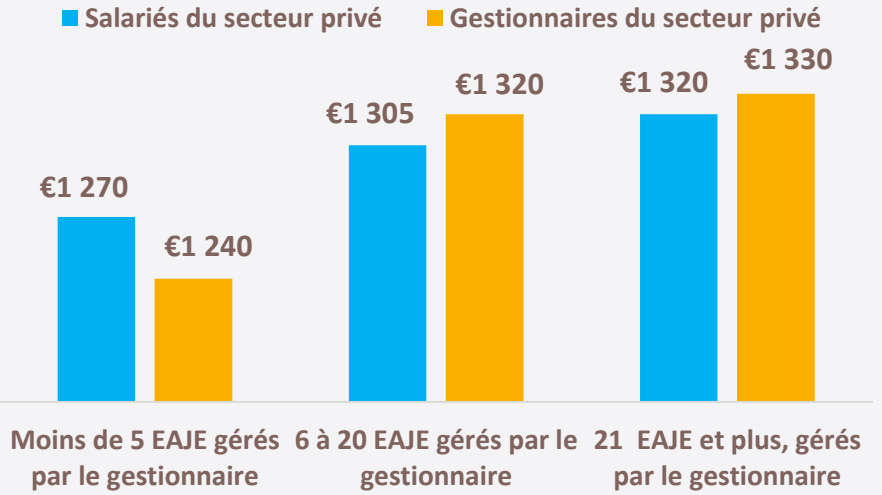

Dans le privé, l'envergure du gestionnaire compte. On constate en effet que les salaires augmentent avec le nombre d'EAJE détenues par le gestionnaire. Les principales raisons sont la nécessité d'être plus attractif pour assurer de nombreux recrutements, ainsi que la négociation d'accords d'entreprise.

Crèchemploi est le premier service d'emploi dédié aux professionnels de crèche.

- Diffusion d'offres d'emploi
  - Service gratuit
  - 30 000 visiteurs mensuels

- Passerelle : le recrutement assisté
  - Identification de candidats
  - Recrutement affinitaire sur la personnalité et les aspirations, au-delà du simple CV
  - Pré-sélection de candidats, du CV au pré-entretien

Crédits photos : Fotolia

crèchemploi.fr

Pour suivre toute l'actualité du secteur, rendez-vous sur Facebook !

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :

Crèchemploi
4 rue de la République - 69001 Lyon
04 72 13 44 60 - contact@crechemploi.fr
www.crechemploi.fr